FONDATION GENÈVE PLACE FINANCIÈRE
GENEVA FINANCIAL CENTER

De la nécessité de concilier stabilité, proportionnalité et compétitivité

Denis Pittet, Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA
Président de la Fondation Genève Place Financière
Genève, le 16 octobre 2025 - *Seul le texte prononcé fait foi.*

Mesdames et Messieurs,
Chers Journalistes,

Je vous remercie de votre présence à la traditionnelle conférence de presse de la Fondation Genève Place Financière (FGPF). Comme chaque année à la même période, nous sommes ravis de vous rencontrer pour faire le point avec vous sur les enjeux de la place financière genevoise.

***

Je souhaite d'emblée vous délivrer un message clair, qui servira de fil rouge aux propos qui seront tenus ce matin : trois principes fondamentaux sont nécessaires à la réussite de la place financière genevoise, à savoir la **stabilité**, la **proportionnalité** et la **compétitivité**. C'est à travers ce prisme que les défis internationaux et nationaux doivent être analysés afin de s'assurer que les acteurs bancaires et financiers continuent d'être un moteur de notre économie et de notre prospérité.

Sur le plan international, l'élément le plus marquant reste indéniablement la fragmentation d'un monde que l'on croyait stable depuis la fin de la guerre froide. L'évolution géopolitique n'a fait que s'accélérer et se complexifier : conflits en Ukraine et au Proche-Orient, différend commercial aigu avec les Etats-Unis, et déréglementation tous azimuts pour libérer la croissance en sont les principaux exemples. Dans notre branche d'activité, fortement orientée vers l'international, ces éléments revêtent une influence majeure dans la prise de décision.

Sur le plan national, le GPS de la Suisse semble la conduire vers des chemins réglementaires opposés à ceux empruntés par d'autres Etats, dont les places financières sont des concurrentes redoutables.

Dans ce contexte, les résultats de l'enquête conjoncturelle 2025-2026, qui vous seront présentés dans le détail par Edouard Cuendet, sont l'expression d'une place financière genevoise solide mais vigilante face à ces bouleversements.

Générant plus de 38'000 emplois à haute valeur ajoutée et contribuant à hauteur de 12,9% du PIB et de 23% aux recettes fiscales, le secteur financier continue de jouer son rôle de moteur économique à Genève. Le Conseil d'Etat genevois l'a d'ailleurs souligné dans sa Stratégie économique 2035 publiée fin août.

Les banques, les gestionnaires de fortune et autres intermédiaires financiers suivent attentivement le développement des conditions-cadres. Leur attention porte en particulier sur deux éléments : la réglementation en Suisse et les Bilatérales III avec l'Union européenne.

Je souhaite aborder ces deux grands enjeux plus en détail avec vous aujourd'hui.

L'excès normatif finit toujours par nuire à la santé économique d'un pays

Cette maxime revient à Tocqueville et s'applique pleinement à la situation que traversent actuellement la Suisse et sa Place financière.

En toute bonne logique, la FGPF porte un intérêt particulier à tous les projets législatifs et réglementaires qui exercent une influence sur les conditions-cadres de notre branche d'activités. Bien entendu, le train de mesures présentées le 6 juin dernier par le Conseil fédéral suite à la crise de Credit Suisse répond à cette définition.

Mon objectif n'est pas de revenir sur chacune des mesures envisagées, mais de les appréhender au regard des principes de stabilité, de proportionnalité et de compétitivité.

Stabilité

La débâcle de Credit Suisse a sans conteste porté un coup à la stabilité de la place financière suisse. Pour remédier à cette situation, il est une mesure qui fait l'unanimité, à savoir l'amélioration de l'approvisionnement en liquidités auprès de la BNS. C'est pourquoi, la Fondation Genève Place Financière approuve l'introduction du « Public Liquidity Backstop » dans le droit suisse ordinaire. De même, nous estimons que la BNS devrait accepter en garantie davantage de sûretés, dont les crédits lombards, en plus des crédits hypothécaires. Ces deux éléments constituent un pas important en faveur de la stabilité de la Place financière.

En revanche, la FGPF estime que l'extension des compétences de la FINMA ne se justifie pas sous l'angle de la stabilité, en particulier en ce qui concerne le prononcé d'amendes et les interventions précoces. Nous sommes fondamentalement opposés à octroyer à la FINMA la possibilité de communiquer sur ses investigations, ouvertures de procédures et mesures d'intervention précoces. Cette publication ne doit pouvoir intervenir qu'à la clôture de la procédure. A défaut, une telle démarche serait préjudiciable aux assujettis et contraire à la présomption d'innocence.

Proportionnalité

La stabilité de la Place financière ne peut et ne doit pas être la seule référence pour adopter un tel paquet de mesures. Dans tout le processus d'adoption et de mise en place de nouvelles législations et réglementations, le principe de la proportionnalité doit occuper un rôle central.

Les établissements qui composent la place financière lémanique se caractérisent par leur grande diversité de tailles, de modèles d'affaires, de profils de risques et de détention du capital social. Il est essentiel de rappeler ici que le secteur financier repose sur trois piliers : la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque commerciale et de détail, et le financement du négoce de matières premières. Sur les 80 banques présentes à Genève, on compte notamment 21 banques commerciales et de gestion et 46 banques en mains étrangères. A cela s'ajoutent plus de 4'600 gestionnaires de fortune et autres intermédiaires financiers.

Il n'est dès lors pas acceptable que les mesures adoptées s'appliquent à tous, sans distinction. Au contraire, pour chacune des mesures envisagées, il est indispensable d'évaluer l'opportunité pour les différents types d'établissements en fonction notamment des critères que je viens d'énoncer.

Dès lors, la maxime « one size fits all » ne saurait en aucun cas s'appliquer. Cela vaut en particulier pour les mesures proposées en lien avec la responsabilité, à savoir le « senior management regime », les rémunérations et la gouvernance.

Enfin, pour chaque mesure également, nous demandons à la Confédération de procéder à une minutieuse analyse coûts/bénéfices, étroitement liée à la notion de proportionnalité.

Compétitivité

La place financière suisse en général et la place financière genevoise en particulier sont fortement orientées vers une clientèle internationale. La Suisse occupe le 1er rang mondial dans la gestion de fortune privée transfrontalière avec une part de marché de 25%, à égalité avec Hong Kong et juste

devant Singapour. C'est donc un euphémisme de dire que les établissements bancaires helvétiques sont confrontés à une concurrence exacerbée de la part de leurs homologues étrangers.

La Confédération et le canton ne doivent dès lors pas infliger aux acteurs de la Place des désavantages compétitifs qui les affaibliraient en comparaison internationale.

Toute forme de « Swiss Finish » est à proscrire, à l'heure où l'on assiste à une tendance à la déréglementation dans les places concurrentes.

Gardons en mémoire le discours du Président Trump, fraîchement investi le 20 janvier dernier, dans lequel il a promis de faire entrer son pays dans un nouvel « Age d'or » avec pour leitmotiv de déréglementer à tout va. Ne perdons pas de vue non plus qu'en début d'année aussi, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a plaidé en faveur d'une simplification de la législation.

Ces ambitions de déréglementation ne relèvent pas du concept. Les règles relatives aux exigences de fonds propres en sont la preuve. Alors que notre pays applique l'intégralité des règles de Bâle III en matière de fonds propres et de liquidités depuis le 1er janvier 2025, l'UE, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont décidé de repousser leur entrée en vigueur.

Dans le domaine des fonds propres, la Confédération applique donc déjà les standards internationaux. Ici aussi, la compétitivité de la Place est en jeu. Une dégradation de son positionnement aurait immanquablement pour conséquence, une péjoration et un renchérissement des services à la clientèle, des particuliers aux entreprises, notamment dans le domaine des crédits.

En conclusion, une réglementation adéquate doit être fondée sur une analyse d'impact à même de garantir le renforcement de la stabilité financière sans nuire à la compétitivité.

Empiler des couches réglementaires supplémentaires sur un dispositif déjà très dense, comme des noix sur un bâton, ne renforce pas ce nécessaire équilibre entre stabilité, proportionnalité et compétitivité.

La Place financière n'emprunte pas ce chemin de façon isolée. En effet, elle a reçu le soutien des autorités des cantons de Genève, de Zürich, et du Tessin dans leur prise de position conjointe adressée fin septembre au Conseil fédéral.

Quand la fiscalité augmente, l'attractivité diminue

Un autre sujet menace l'attractivité de la Suisse. Il s'agit de l'initiative « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) » lancée par la Jeunesse socialiste (JUSO), sur laquelle le peuple suisse se prononcera le 30 novembre prochain.

Pour rappel, ce texte demande, d'une part, l'introduction d'un impôt fédéral au taux de 50% sur les successions et les donations supérieures à 50 millions de francs. D'autre part, il veut que le produit de ce nouvel impôt soit utilisé pour « lutter contre la crise climatique de manière socialement juste et pour permettre la transformation de l'ensemble de l'économie ».

Sans revenir en détail sur les calculs fantaisistes effectués par les initiants pour mesurer les hypothétiques recettes qu'une telle ponction fiscale est censée générer, j'aimerais mettre le doigt sur deux conséquences factuelles en cas d'acceptation.

Premièrement, ce nouvel impôt conduirait au départ aussi inéluctable que massif des contribuables ciblés.

Une analyse scientifique du Prof. Brülhart de HEC Lausanne relève que « les personnes fortunées et plus âgées réagissent aux grandes évolutions en matière d'imposition des successions. L'émigration fait partie des réactions attestées ». En clair, les personnes visées votent avec leur pied et quittent le territoire pour éviter de se faire tondre. D'après ses estimations, la Suisse pourrait ainsi perdre entre 77% et 93% du substrat fiscal potentiel.

Or, cet exil fiscal n'est pas une chimère. Deux Etats européens viennent d'en faire l'expérience. Tout d'abord, le Royaume-Uni a récemment supprimé son statut fiscal de « Resident non-domiciled » et augmenté la fiscalité sur les plus-values et les revenus du capital. La Norvège a sensiblement augmenté son taux d'imposition sur la fortune. Dans les deux cas, les mesures prises ont conduit à un exode des contribuables les plus importants.

Deuxièmement, le prétendu objectif climatique n'est qu'un prétexte pour « faire passer les plus riches à la caisse », comme l'expriment d'ailleurs les initiants eux-mêmes.

En Suisse, les « riches » en question sont souvent des entrepreneuses et des entrepreneurs à la tête de sociétés familiales. Il faut rappeler ici que, dans notre pays, 99% des entreprises sont des PME et que 80% sont des entreprises familiales. De plus, près de la moitié de ces entreprises prévoient une succession de l'entreprise au sein de la famille. Un impôt de 50% sur les successions rendrait donc cette transmission intergénérationnelle impossible.

L'initiative « Pour l'avenir » mettrait ainsi en péril celui des entreprises familiales et du tissu économique suisse.

Relations avec l'UE : les raisons du OUI aux Bilatérales III

Une autre votation majeure se dessine dans un avenir plus lointain, en principe en 2028. Elle concerne nos relations avec l'Union européenne (UE). Il s'agit, vous l'aurez compris, des textes des accords négociés entre la Suisse et l'UE en 2024, plus connus sous le nom de « Bilatérales III ». Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation jusqu'au 31 octobre 2025. La Fondation Genève Place Financière y prendra part afin de soutenir ce paquet Suisse-UE. Il nous a donc paru indispensable de vous exposer pourquoi les Bilatérales III constituent une nécessité pour la place financière genevoise.

Stabilité et prévisibilité riment avec sécurité

En cette période géopolitiquement agitée, l'instabilité représente un poison pour l'économie helvétique et pour sa Place financière en particulier. Dans ce contexte, les Bilatérales III contribuent à définir le cadre de nos relations avec notre principal partenaire commercial.

Les opposants aux Bilatérales III émettent l'avis que la Suisse se porterait mieux sans ce paquet d'accords qui, selon eux, la placerait dans un état de dépendance vis-à-vis de ses voisins. Ils avancent l'argument qu'il suffirait à notre pays de développer de nouveaux marchés.

L'introduction des tarifs douaniers par l'administration américaine illustre parfaitement le caractère périlleux d'une telle vision. Les conséquences néfastes du Brexit sur la croissance du Royaume-Uni démontrent également la fragilité et les risques de la voie solitaire basée sur un seul et maigre accord de libre-échange.

Un prérequis à l'accès au marché européen

La Place financière n'a pas seulement besoin de stabilité, elle plaide aussi pour un meilleur accès au marché européen afin de pouvoir offrir ses services depuis la Suisse à sa clientèle européenne. Cette clientèle historique représente des actifs considérables estimés à plus de CHF 1'000 milliards.

Or, il est de plus en plus difficile de fournir des prestations financières depuis notre pays. Cette situation amène les acteurs financiers helvétiques à devoir délocaliser leurs activités sur sol européen. Avec pour conséquence regrettable de voir partir des emplois, des compétences et des recettes fiscales en dehors de la Suisse. A cela s'ajoute que ces délocalisations sont souvent coûteuses et peu rentables.

Cette préoccupation ressort des résultats de l'enquête conjoncturelle que vous présentera Edouard Cuendet dans un instant. Pour la moitié des établissements bancaires comptant plus de 200 emplois et pour plus de 70% de ceux de moins de 200 emplois, l'absence d'accès facilité au marché européen est susceptible de modifier de façon significative et structurelle leur modèle d'affaires.

Malheureusement, les services financiers ne sont pas inclus dans le paquet d'accords négociés entre la Suisse et l'UE. En revanche, la question de l'accès au marché est abordée dans le dialogue réglementaire entamé entre Berne et Bruxelles depuis l'été 2024.

La proposition suisse d'une approche d'accès au marché européen dite « spécifique aux établissements », que l'on peut qualifier de « SEC like », telle que pratiquée avec les Etats-Unis, est actuellement étudiée.

Cette stratégie a été promue dans une démarche conjointe de la Fondation Genève Place Financière avec ses homologues de Zurich (« Zürcher Bankenverband ») et de Lugano (« Associazione Bancaria Ticinese ») auprès du Conseil fédéral. Elle a aussi reçu le soutien du Gouvernement des cantons concernés, dont l'intervention a grandement contribué à sensibiliser le Gouvernement suisse.

Toutefois, les discussions sur cette solution ne pourront pas aller de l'avant en cas de refus des Bilatérales III par le peuple.

Il apparaît ainsi que les Bilatérales III constituent un prérequis pour une amélioration de l'accès au marché pour les intermédiaires financiers helvétiques.

Les talents sont le ciment de la Place financière

La bataille pour les talents est le troisième argument en faveur des Bilatérales III. Assurément, l'expertise et le savoir-faire des collaboratrices et des collaborateurs demeurent la clé du succès remarquable de la Place financière. Or, une formation et une recherche de pointe sont nécessaires afin de maintenir ce niveau d'excellence, que beaucoup de centres financiers concurrents nous envient.

Sans acceptation des Bilatérales III, la participation de la Suisse au programme de recherche et de développement baptisé « Horizon Europe » sera compromise. La capacité d'innovation de notre pays serait alors mise en danger. De même, le programme d'échange universitaire Erasmus+ pourrait s'arrêter, empêchant la poursuite de ces échanges extrêmement bénéfiques pour nos étudiantes et nos étudiants.

Ceci n'est pas une vue de l'esprit. Nous avons en effet toutes et tous été témoins de ce que l'absence de mobilité estudiantine pouvait signifier lorsque l'administration Trump a décidé de limiter l'octroi de visas pour étudiants.

Enfin, je souhaite souligner un dernier point. La libre circulation des personnes permet non seulement à des ressortissants européens de renforcer le vivier de compétences de la Place financière, mais donne surtout l'opportunité aux collaboratrices et aux collaborateurs bancaires et financiers helvétiques d'aller parfaire leurs connaissances du métier et d'engranger une expérience précieuse sur sol européen pour la suite de leur carrière.

L'abolition de la libre circulation des personnes et le retour à un système de contingents seraient donc un désastre pour la place financière genevoise, tournée vers l'international.

***

En conclusion, les autorités et le peuple suisses sont à la veille de prendre des décisions cruciales en matière réglementaire, fiscale et de politique internationale. La Fondation Genève Place Financière interviendra à chaque occasion pour rappeler les conditions-cadres nécessaires à son succès, pour le bénéfice de Genève et de sa prospérité. Dans son action, elle sait qu'elle peut compter sur l'appui précieux du Gouvernement genevois, qui a rappelé l'importance du secteur bancaire et financier dans sa Stratégie économique 2035.

Je vous remercie de votre attention et passe sans plus tarder la parole à Edouard Cuendet, Directeur de la FGPF, qui va présenter les résultats de notre traditionnelle enquête conjoncturelle.